

NEMGUARD® GRANULES

Nématodes Cultures légumières

Composition	Extrait d'ail 450 g/kg (45 % p/p)
Formulation	Granulé (GR)
A.M.M.	n° 2160454

DESCRIPTIF DU PRODUIT

NEMGUARD® GRANULES est un nématicide de contact à base d'extrait d'ail. NEMGUARD® GRANULES s'utilise au moment du semis ou de la plantation de la culture en traitement du sol pour lutter contre les nématodes sur cultures légumières de plein champ et/ou sous abri. NEMGUARD® GRANULES permet notamment de réduire les dommages dus aux nématodes libres, aux nématodes à galles (genre *Meloidogyne*) et nématodes endoparasites migrateurs (genre *Pratylenchus*) appartenant à l'ordre *Tylenchida*.

NEMGUARD® GRANULES est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

NEMGUARD® GRANULES est homologué pour le traitement du sol, pour les usages suivants :

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	D.A.R
Tomate (tomate, aubergine)	Nématodes	25 kg/ha	1 / an au semis ou à la plantation	F*
Poivron (poivron, piment)				
Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)				
Laitue (laitue, chicorée-scarole, chicorée-frisée, mâche, roquette et autres salades)				
Carotte – plein champ (carotte, céleri-rave, panais, raifort, topinambour et crosne, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, salsifis)				

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limite Maximale de Résidus : Aucune LMR n'est requise pour l'extrait d'ail (Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005).

* F = Délai Avant Récolte couvert par le stade d'application.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

NEMGUARD® GRANULES doit être appliqué au moment du semis ou de la plantation à l'aide d'un micro-granulateur en cultures sous abri comme en plein champ. Localiser les granules au plus près des semences ou des racines des plants dans la raie de semis ou de plantation et à la profondeur du semis ou de la zone racinaire. Il n'est pas recommandé d'appliquer le produit en plein (avec ou sans incorporation). Il doit être appliqué uniquement en localisé.

Précautions d'emploi

La diffusion du principe actif de NEMGUARD® GRANULES par la solution du sol est nécessaire pour obtenir une efficacité optimale. Il est en conséquence recommandé de réaliser l'application dans un sol suffisamment humide. En conditions de sol sec ou en cas de période sèche prolongée pendant l'établissement de la culture, il est recommandé de réaliser une irrigation de 20 mm dans les plus brefs délais. Cette dernière devra être complétée par des irrigations additionnelles si la sécheresse persiste de façon à atteindre une somme de pluie de 80 mm sur les 4 à 6 semaines suivant l'application.

L'emploi de NEMGUARD® GRANULES n'est pas recommandé dans des sols avec de fortes à très fortes teneurs en limon.

Appliquer NEMGUARD® GRANULES à l'aide d'un micro-granulateur. Ne pas appliquer par pulvérisation, ni par voie aérienne.

Ne pas exposer NEMGUARD® GRANULES à l'humidité avant ou pendant l'application.

Ne pas laisser NEMGUARD® GRANULES à l'air libre ou dans le matériel pendant la nuit ou une période prolongée. Veiller à charger les granulés au plus près de l'application.

Veiller à ce que le matériel d'application soit sec, propre et calibré avant tout emploi du produit.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Ne pas appliquer le produit en mélange avec d'autres produits phytosanitaires.

MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES




Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la protection de l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application par micro-granulateur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	CHARGEMENT DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE	ÉPANDAGE	NETTOYAGE DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE
<p>GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN 374-2 (types A, B ou C))</p> 	Réutilisables	À usage unique *	Réutilisables
<p>EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065</p> 	EPI vestimentaire + EPI partiel		EPI vestimentaire + EPI partiel
<p>EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1</p> 			

* en cas d'intervention sur le micro-granulateur.

Pour la protection du travailleur, porter :

- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée ;
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et aéré. **Le produit doit être stocké à température ambiante.** Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du matériel d'épandage

A la fin de la période d'application du produit, le matériel doit être vidé et nettoyé. Les reliquats de produits et les eaux de rinçage doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac de 10 kg	-	72 sacs = 720 kg	Sac de 10 kg

NEMGUARD® GRANULES - A.M.M. 2160454

Non Classé.

NEMGUARD® GRANULES n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) n°1272/2008.

Conseils de prudence

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

EUH208 Contient de l'extrait d'ail. Peut produire une réaction allergique.


EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de rentrée : non applicable.

Stocker à température ambiante.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

<p>EN CAS D'URGENCE Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.</p>	<p>Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (<i>Carechem, numéro d'urgence 24h/24h</i>).</p> <p>Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.</p>	
--	--	---

Homologation CBC (Europe) Srl et ® Marque déposée ECOspray Limited

Distribué par Certis Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v3 - 09/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.